

Echantillon inter régimes de cotisants 2007 (EIC 2007)

Afin d'étudier les droits à pensions, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques du Ministère de la santé et des solidarités a élaboré un outil nommé échantillon inter régimes de cotisants (EIC) qui permet de reconstituer les droits à pensions de retraite des individus dans les régimes obligatoires.

La création de l'outil EIC est prévue par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 (article 27 de la loi n° 2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001, modifié par l'article 62 de la loi n° 2002-1487 du 20 décembre 2002 de financement de la sécurité sociale pour 2003).

L'échantillon interrégimes de cotisants est constitué en 2007 d'informations concernant les personnes nées du 1er au 12 octobre des années 1934, du 1er au 10 octobre des années 1938, 1942, 1946, 1950, 1954, 1970, 1974. Ces informations portent sur la nature et le montant des pensions perçues par les individus.

Les données sont collectées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques auprès des organismes gestionnaires des régimes de retraite obligatoire, de l'INSEE et de l'UNEDIC. Les données transmises, extraites de leur gestion, sont anonymes et exclusivement destinées à la réalisation de statistiques.

En application des dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes nées dans l'une des périodes mentionnées ci-dessus peuvent obtenir communication des informations les concernant, auprès de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, par l'intermédiaire des organismes gérant des régimes où elles perçoivent des pensions de retraite.